

saisissait pas les disposition de l'accord ou ne comprenait pas comment fonctionnerait l'accord proposé. Je signale cela en toute sincérité, car je ne vois pas d'autre raison pour laquelle la Grande-Bretagne ne devait pas signer cet accord.

Cela étant dit, je tiens à affirmer que la Grande-Bretagne est parfaitement libre de signer l'accord ou de ne pas le signer. C'est à elle de décider. Le Canada n'a nullement tenté d'intervenir à cet égard, sauf de dire ce qui en est vraiment aux autorités venues à Ottawa. Il eût été inopportun, à mon avis, de faire plus que cela. La Grande-Bretagne peut encore adhérer à l'accord: elle a jusqu'au 15 juillet prochain pour cela. Sa décision a été annoncée avec retentissement et je doute fort qu'elle y adhère. Toutefois, j'espère qu'avant de se prononcer contre l'adhésion elle étudiera l'ensemble de la question à la lumière des événements qui se dérouleront d'ici là.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS OUVRIÈRES

GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE CÉRÉALES À VANCOUVER—DEMANDE DE MESURES DE LA PART DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. Sinnoit (Springfield): J'aimerais poser une question au ministre du Travail; mais, vu que ni lui ni son adjoint parlementaire ne sont à la Chambre, on pourrait peut-être considérer ma question comme un préavis et y répondre demain. Ma question se rattache à la suspension de la navigation, qui dure depuis sept jours dans le port de Vancouver par suite de la grève des 2,560 manutentionnaires de céréales et qui cause un état de choses grave. La voici: le ministre prendra-t-il toutes les mesures nécessaires afin qu'on puisse charger immédiatement, à Vancouver, les navires affectés au transport du grain?

LE COURONNEMENT

PROPOSITION AU SUJET D'UNE AMNISTIE POUR LES PRISONNIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Étant donné qu'on a annoncé dernièrement en Grande-Bretagne l'amnistie des prisonniers en raison du couronnement de la reine Elizabeth, suivra-t-on cet exemple au Canada?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je crains bien ne pas avoir saisi la première partie de la question de l'honorable député.

[Le très hon. M. Howe.]

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Étant donné qu'on a annoncé dernièrement l'amnistie des prisonniers, suivra-t-on cet exemple au Canada en raison du couronnement de la reine Elizabeth?

L'hon. M. Garson: La pratique habituellement suivie à l'égard d'une telle amnistie c'est qu'elle est annoncée en temps utile par le secrétaire d'État. Il ne conviendrait pas, je crois, que je fasse d'autres observations à ce sujet.

M. Knowles: La question est prévue dans une proclamation qui a déjà été publiée, à la page 1192, de la *Gazette du Canada* du 25 avril 1953.

AIR-CANADA

RESTRICTION À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT DES PASSAGERS À L'AÉROPORT D'HARMON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Puis-je poser au ministre de la Justice une question qui ne figure pas à la *Gazette du Canada* mais qui a été publiée dans un autre journal? Est-il vrai qu'on a refusé à des Canadiens la permission de quitter l'aéroport d'Harmon après une envolée d'un appareil d'Air-Canada, il y a quelques semaines? Le ministre dispose-t-il de nouveaux renseignements qu'il n'avait pas il y a deux semaines?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Si l'honorable député veut parler de la publication terre-neuvienne qu'il m'a fait parvenir en formulant la plainte qu'il vient de faire, et qu'il m'a laissée afin que je fasse une enquête, je lui dirai que jusqu'à présent nous n'avons rien trouvé qui confirme la nouvelle en question.

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE POURVOYANT À L'ORGANISATION ET À LA SURVEILLANCE DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

L'hon. Stuart S. Garson (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du bill n° 338 concernant les associations coopératives de crédit.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Beaudoin.

M. le président: Puis-je rappeler que le comité permanent de la Banque et du Commerce a soigneusement étudié le présent bill et en a fait rapport à la Chambre avec des amendements.

Les articles 1 à 4, inclusivement, sont adoptés.